

# CONCOURS DE TECHNICIEN 2022

## EXTERNE

## SPÉCIALITÉ « ESPACES VERTS ET NATURELS »

### ÉPREUVE DE QUESTIONS

**NOTE OBTENUE : 14 / 20**

#### Question 3

- a) Notre accueil de loisir souhaite orienter ses animations sur un axe important du développement durable qui est la végétalisation des espaces en projetant la plantation d'un verger pédagogique. Cette évolution implique une concertation entre l'équipe d'animation, le service espaces verts et les élus en charge de la petite enfance et du cadre de vie. Les différents acteurs seront amenés à communiquer sur l'évolution de l'espace auprès des usagers (enfants, parents, personnel de la structure).
- Ils devront mettre en avant l'intérêt de ce projet tant sur le plan du développement durable que sur le plan pédagogique pour les enfants. Sur l'aspect développement durable, cette démarche s'inscrit d'un point de vue environnemental sur l'aspect de la régulation thermique (îlot de fraîcheur, ombre portée), de la gestion de l'eau de pluie (captage, infiltration, libération d'oxygène dans l'air) et de l'amélioration de la qualité de l'air (évapotranspiration). D'un point de vue sociétal, il est démontré que la présence d'arbres crée du lien social (lieu de rassemblement, de discussion, de curiosité) et présente un intérêt « nourricier » pour la récolte des fruits dans le cadre d'un verger.
- Au niveau de la biodiversité, plus besoin de préciser que les arbres fruitiers sont des ressources importantes pour les oiseaux et insectes (gîte et couverts !). De plus, l'implantation d'essences locales trouve sens dans cette démarche. Enfin, ces plantations participeront activement au maintien de corridors écologiques favorisant le déplacement des espèces.
- Les acteurs du projet devront ainsi mettre en avant l'intérêt pédagogique pour les enfants. Ils seront en mesure d'apprendre le fonctionnement de l'arbre (plantation, floraison, feuillage, récolte, taille) et plus largement du végétal (semences de prairies fleuries pour favoriser la pollinisation). Ils prendront conscience, au rythme des saisons, de toute la biodiversité présente et participeront activement aux activités. N'oublions pas qu'un enfant sensibilisé à ces sujets deviendra un adulte responsable.
- b) L'implantation de ce verger se faisant sur des espaces verts existants, l'intervention sera simple et ne nécessitera pas de travaux de découpe de voiries.

La principale contrainte sera d'ordre de place et de taille de l'espace. Il conviendra donc de choisir des plantes à développement réduit (palmette, ½ tige) afin d'en maîtriser le développement et la maintenir à hauteur correcte pour les enfants.

Une plantation de sujets à racines nues sera la plus pertinente (prix, facilité de plantation). Nos agents pourront réaliser les plantations en présence des enfants en les initiant aux tailles des fosses mais aussi au tuteurage. Idéalement, la période s'étalant de novembre à février (repos végétatif) est à privilégier. Le recours à des variétés locales simplifierait notre fourniture auprès des pépiniéristes. L'impact au niveau du sol sera réduit compte-tenu de la taille, des fosses de plantations (60 cm X 60 cm X 50cm).

- c) L'entretien se limitera à des tailles d'entretien et de fructification (sortie hiver pour les fruits à pépins et après fructification courant été pour les fruits à noyaux). Des traitements de biocontrôle (maladies cryptogamiques et ravageurs) préventifs pourront être faits à la marge. Des fertilisations seront à faire au moment des tailles.

#### Question 4

- a) Notre cité peut se vanter de disposer d'un véritable joyau dans son patrimoine tant culturel que naturel en la présence du parc des anciens combattants. Sa dimension historique et botanique en fait un candidat tout à fait justifié au Label « Jardin remarquable ».

Le projet présente un intérêt réel pour notre collectivité. En effet, seulement 400 parcs en France sont récompensés par ce prestigieux Label. C'est une reconnaissance « rare ». L'obtention de ce Label participera activement à l'attractivité de notre ville, tant touristique qu'économique et sociale. De plus, cette reconnaissance s'accompagne d'une dotation financière par le Ministère de la Culture et la Communication. Au-delà de maintenir un cadre de vie agréable, ce Label est un moyen de mettre un coup de projecteur sur notre ville.

Cette démarche suscite également une réelle motivation auprès de notre service espaces verts. Il va nous permettre de mener un projet inter-service en collaboration avec la Culture et le Patrimoine. C'est un moyen de motivation et de reconnaissance pour notre équipe de jardiniers en charge des espaces verts, mais aussi de notre équipe gestion de l'arbre en charge des sujets remarquables du site. La perspective de participer à des rendez-vous tels que « Rendez-vous aux jardins » ou « Journées du patrimoine » permettra à nos agents de rencontrer un public différent et de sensibiliser les usagers à leurs missions. C'est un projet très valorisant pour leur métier et leur espace d'expression quotidien.

- b) Lors de la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts sur notre cité, le parc des anciens combattant à tout naturellement été classé en espace de « prestige » et bénéficie déjà d'une attention particulière de notre service.

Un soin est apporté à la fréquence des tontes (en mulching principalement). Les allées sablées sont soigneusement désherbées (utilisation désherbant) et resablées lorsque nécessaires. Les massifs composés d'annuelles, bisannuelles, vivaces et arbustes donnent un réel intérêt botanique au lieu, tout en préservant la biodiversité.

Après 2017, notre ville est « 0 phyto ». Ainsi, les intrants sont fortement réduits et se limitent à la fertilisation pour les massifs (engrais organiques à diffusion lente). L'utilisation de paillage dans nos massifs permet de limiter les arrosages et diminuent la présence d'adventices.

Une amélioration devra être apportée sur la communication. Un affichage des espèces botaniques constituera un réel atout pour les visiteurs. Il conviendra également de valoriser l'arrêt des phytosanitaires par des panneaux dans ce sens afin d'expliquer la présence ponctuelles d'adventices dans les gazons. Enfin, il conviendra de mettre en avant l'extinction des lumières du parc et des alentours de 23h à 6h du matin. En effet, depuis début 2021, afin de préserver la biodiversité et réduire le coût énergétique du parc, les lumières y sont éteintes.

## Question 2

L'école est un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de vie et de socialisation. Les enjeux du réchauffement climatique et de la mixité, tant présents dans les orientations politiques de nos collectivités, y trouvent aussi leur place.

Engager la renaturation de notre école sur la base d'une cour « oasis » est un élément de réponse fort et adapté à ce contexte.

Les enjeux d'aménagement de la cour en format « oasis » sont de deux ordres :

- Environnemental : la déminéralisation des surfaces et l'apport végétal sont une réponse efficace au réchauffement climatique et à la gestion de l'eau de pluie. L'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement (bois, sable, stabilisé, murs et toitures végétalisés) permettra de préserver et augmenter le réservoir de biodiversité dans ces espaces. Ces éléments constitueront un véritable frein au réchauffement climatique (ombre portée par les arbres, régulation de la réverbération par les végétaux, rafraîchissement du sol par absorption de l'eau).
- Social : ce projet va permettre une réelle concertation entre les acteurs et usagers du site (enseignants, parents d'élèves, agents, techniciens...). Une caractéristique majorée de cette cour est la mixité. Les filles vont pouvoir davantage s'approprier l'espace et participer aux mêmes activités que les garçons. Et vice-versa !

Le retour de la nature dans ce lieu va proposer d'autres horizons de jeux, va apaiser certains comportements et lutter contre la sédentarité des enfants. De plus, ce nouvel environnement permettra aux enfants et aux parents d'avoir un contact régulier avec un espace naturel et observer la biodiversité de manière fréquente.

La réalisation de cette cour tient compte de 4 priorités :

- Déminéralisation des surfaces : recours à des surfaces enherbées, des sables compactés, des stabilisés et des copeaux de bois en sol amortissant, et végétalisation des murs et toitures.
- Apport de la nature : plantation d'arbre, surfaces engazonnées, plantes grimpantes, gazons fleuris.
- Disperser les différents espaces de jeux et de vie : adieu le terrain de foot au milieu de la cour pour que chacun trouve sa place.
- Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de provenance locale.

Ce projet s'inscrit tout droit dans les critères du développement durable et du bien vivre ensemble. La nature au service de la planète et de ses habitants.

## Question 1

- a) La réalisation d'un atlas de la biodiversité est un réel outil de gestion de nos espaces naturels et paysagers. Il va nous permettre de connaître notre patrimoine et adapter notre gestion afin de préserver et valoriser notre patrimoine naturel.

Dans la pratique, cet atlas va établir une cartographie de nos espaces et identifier les espaces agricoles, naturels, urbains et à urbaniser.

Cette vue d'ensemble permettra d'agir pour maintenir des corridors écologiques afin d'éviter des « confettis » d'espaces verts.

Cet atlas va nous permettre de répondre à l'enjeu des trames vertes et bleues et ainsi mettre en œuvre des préconisations en matière de gestion de nos espaces.

- b) Notre action est la mise en œuvre d'un projet porté par les élus. Il va de soi que ma première démarche sera de présenter le projet à mon élu référent pour validation par l'autorité délibérante (planning, coût, intérêt de la démarche, objectifs).

Impliquer les acteurs sera ma deuxième contribution : associations naturalistes (LPO, Bretagne Vivante, Agence Régionale Biodiversité), usagers et agents référents, personne chargée de la rédaction.

Communiquer sur la démarche sera l'étape suivante : presse, bulletin municipal, relais via association.

**Tout cela nous amènera à une restitution et un plan d'actions de gestion de ces espaces qui pourra se faire en régie et par un appel d'offre po**